

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

JPM ESG EMBI GLOBAL DIVERSIFIED COMPOSITE, un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS EASY

Classe "UCITS ETF Capitalisation" - ISIN code LU1547515053

Ce fonds est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, qui fait partie du Groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds indiciel géré passivement.

Le Fonds cherche à répliquer (avec un écart de suivi* maximum de 1 %) la performance de l'indice JPM ESG EMBI Global Diversified Composite (TR) (l'« Indice ») en investissant dans les titres de créance émis par des pays composant l'Indice, tout en respectant les pondérations de l'Indice (réplication totale), ou dans un échantillon de titres de créance émis par des pays composant l'Indice (réplication optimisée).

Lors d'un investissement dans un échantillon de titres de créance, l'écart de suivi du Fonds peut être plus élevé.

L'Indice est composé de titres de créance des marchés émergents avec une méthode de notation et de sélection environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) (conventions environnementales, conventions relatives aux droits du travail, droits de l'Homme, etc.) pour s'orienter vers les émetteurs mieux notés selon les critères ESG, et pour sous-pondérer ou supprimer les émetteurs moins bien notés. Par conséquent, les sociétés ayant commis d'importantes violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et les sociétés impliquées dans de graves controverses liées aux critères ESG sont exclues de l'Indice. Le type d'approche mis en œuvre ici est celui du Best-effort (un type de sélection ESG consistant à donner la priorité aux émetteurs affichant une amélioration ou de bonnes perspectives dans leurs pratiques ESG et leurs performances au fil du temps). La stratégie extra-financière de l'Indice peut comporter des limites méthodologiques telles que le risque lié à l'investissement ESG ou le rebalancement de l'Indice. De plus amples informations sur l'indice, sa composition, son calcul et les règles de contrôle et de rebalancement périodique, ainsi que sur la méthodologie générale commune à tous les indices J.P. Morgan ESG, figurent sur le site Internet www.jpmmorgan.com.

* L'écart de suivi est un indicateur de risque qui mesure l'écart entre la performance d'un fonds et celle de son indice de référence.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg).

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	----------	---	---	---

- Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur.
- La catégorie de risque d'un fonds constitue un indicateur et non un objectif ni une garantie. Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.
- Pourquoi le fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?
La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des instruments de Taux d'intérêt. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt a pour conséquence une diminution de la valeur des investissements en obligations et titres de créance et, plus généralement, des instruments à revenu fixe.
- Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé sera long.

D'autres risques importants pour le fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont exposés ci-dessous :

- Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque de liquidité**: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
- Risque opérationnel et lié à la garde d'actif**: Certains marchés offrent moins de sécurité que la plupart des marchés réglementés internationaux ; les prestations relatives à la conservation et à la liquidation effectuées pour compte du compartiment investi sur ces marchés, pourraient s'avérer plus risquées.

Pour de plus amples informations concernant les risques, veuillez consulter la section « Risques d'investissement » du prospectus du Fonds, qui est disponible sur www.bnpparibas-am.com.

Frais

Les frais que vous acquittez couvrent les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00% (**)
Frais de sortie	3,00% (**)
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés sur le fonds chaque année	
Frais courants	0,25%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Ils pourront dans certains cas être inférieurs, renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

Le pourcentage de **frais courants** se fonde sur une estimation du maximum de frais qui sera prélevé.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

(**) Les **frais d'entrée** et **sortie** du marché primaire ne s'appliquent pas sur le marché secondaire.

Outre les frais d'entrée, de sortie ou de conversion, un prélèvement anti-dilution (de maximum 2 % pour la souscription et la conversion en actions du compartiment et de maximum 1,5 % pour la sortie et la conversion en actions d'un autre fonds) peut être payé au compartiment afin de couvrir les frais de transaction.

Conversions non autorisées.

Pour en savoir plus sur les frais et commissions, veuillez consulter la section « **Frais et commissions** » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

Date de lancement de la classe d'actions : en 2021. Toutefois, les données disponibles sont insuffisantes pour fournir une indication utile sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-LUXEMBOURG BRANCH
- Des informations supplémentaires concernant le Fonds, incluant les valeurs liquidatives, le dernier prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement, en français, auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, ou sur le site www.bnpparibas-am.com.
- La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/footer/politique-de-remuneration/> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition sur demande.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la "Commission de Surveillance du Secteur Financier".

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21 avril 2021.